

## Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGDP)

Catégorie : Brèves

---

Le Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGDP) est entré en application le vendredi 25 mai 2018.

Si vous ne souhaitez plus recevoir les newsletters du site [www.tri-articulation.info](http://www.tri-articulation.info) (nous envoyons entre 2 et 5 ou 6 newsletter par an, environ), vous pouvez vous désinscrire au moyen du lien prévu à cet effet au bas de celles-ci ou en y répondant directement. Dans les trente jours, toutes vos données seront en outre définitivement supprimées.

Nous précisons que nous nous engageons à ne pas communiquer votre adresse email à des tiers, ce qui ne fut d'ailleurs jamais le cas par le passé.

La protection des données privées est fondamentale pour garantir les libertés individuelles et collectives propres à chaque individu. Dans un contexte de scandales à répétition d'utilisation détournée des données personnelles (ex : affaire Facebook-Cambridge Analytica), nous vous rappelons que le règlement n° 2016/679 doit également être appliqué par les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) et autres multinationales qui outrepassent régulièrement ces dispositions.